

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2019

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME  
MRC DE LA MATANIE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le mardi 13 août 2019 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

**SONT PRÉSENT**

M. le maire	Jean-Roland Lebrun
MM. les conseillers	Clément Gauthier Julien Ouellet Marcel Gauthier Jeannot Marquis
Mmes les conseillères	Johanne Thibault Josée Marquis

**ABSENTE**

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Anick Hudon
---	-------------

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Jean-Roland Lebrun ouvre la séance 19h33 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**RÉSOLUTION #2019-139**

**ÉLECTION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

M. Jean-Roland Lebrun propose Mme Jacinthe Murray pour agir comme secrétaire à la séance.

**RÉSOLUTION #2019-140**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jeannot Marquis et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation du procès-verbal;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Autorisation pour signer les chèques;
- 7) Autorisation pour se servir de la salle;
- 8) Salaire de la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe;
- 9) Autoriser la dépense pour les deux couchées par semaine;
- 10) Horaire de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe;
- 11) Transfert de la cotisation optionnel de l'ADMQ ;
- 12) Assurance protection juridique de l'ADMQ;
- 13) Signature du contrat de travail de Madame Jacinthe Murray;
- 14) Groupe Bouffard pour le dossier recyclage;
- 15) Information sur le permis de l'environnement;
- 16) Varia;
- 17) Période de questions;
- 18) Fermeture de la séance.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

**RÉSOLUTION #2019-141**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUILLET 2019**

M. le maire Jean-Roland Lebrun dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 réunion demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par M. le conseiller Julien Ouellet et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

**RÉSOLUTION #2019-142**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JUILLET 2019**

M. le maire Jean Roland Lebrun dépose le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juillet 2019 réunion demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu une copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par M. le conseiller Julien Ouellet et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juillet 2019.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

**RÉSOLUTION #2019-143**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 7 AOÛT 2019 À 19H30**

Mme la conseillère Johanne Thibault, fait la lecture du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 7 août 2019 à 19h30.

Il est proposé par M. le conseiller Jeannot Marquis et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 août 2019 à 19h30.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

**RÉSOLUTION #2019-144**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 7 AOÛT 2019 À 19H 45**

Mme la conseillère Johanne Thibault, fait la lecture du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 7 août 2019 à 19h45

Il est proposé par M. le conseiller Clément Gauthier, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 août 2019 à 19h45.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

**RÉSOLUTION #2019-145**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME.**

Monsieur Jean-Roland Lebrun, maire informe les membres du conseil municipale que le montant des comptes à payer s'élève à 56,275.25\$ et une copie détaillée des comptes leur sera remise à la prochaine réunion de travail du 29 août 2019 étant donné que notre nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe n'est pas encore en poste.

#### **RÉSOLUTION #2019-146**

##### **AUTORISATION POUR SIGNER LES CHÈQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anick Monique Hudon est en congé maladie;

**CONSIDÉRANT QU'** il est opportun de faire l'ajout de la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Jacinthe Murray comme représentante pour la signature des chèques, puisqu'elle remplacera, Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anick Hudon pendant son congé maladie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme la conseillère Johanne Thibault et résolu :

**D'autoriser** la directrice générale/secrétaire -trésorière adjointe à transmettre à la Caisse Desjardins de la Matanie l'avis de modification de représentants de la Municipalité de Saint-Adelme, pour la signature de chèques.

**QUE** les personnes autorisées à représenter la municipalité sont, à compter du 27 août 2019, énoncées ci-après :

- |                                  |                             |
|----------------------------------|-----------------------------|
| • Maire :                        | Monsieur Jean-Roland Lebrun |
| • Mairesse suppléante :          | Madame Johanne Thibault     |
| • Directrice générale :          | Madame Anick Monique Hudon  |
| • Directrice générale adjointe : | Madame Jacinthe Murray      |

**ADOpte A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

#### **RÉSOLUTION #2019-147**

##### **LOCATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de Développement de Saint-Adelme désire utiliser la salle du centre communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de Développement demande aussi l'autorisation à la municipalité pour faire une demande de permis de bar pour la durée de leur activité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par m. le conseiller Julien Ouellet et résolu :

**QUE** le conseil municipal autorise la municipalité d'accepter les demandes du Comité de Développement de St-Adelme pour la tenue de leurs activités.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

#### **RÉSOLUTION #2019-148**

##### **SALAIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE ADJOINTE**

**CONSIDÉRANT QUE**, la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, Jacinthe Murray demande un salaire de 23.00\$ de l'heure;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme la conseillère Johanne Thibault et résolu :

**QUE** le conseil municipal autorise la municipalité d'accepter l'offre de la Mme directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, Jacinthe Murray pour le temps que Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Anick Hudon sera en arrêt de travail maladie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

**RÉSOLUTION #2019-149**

**AUTORISER LA DÉPENSE POUR LES DEUX HÉBERGEMENTS PAR SEMAINE**

**CONSIDÉRANT QUE**, Mme la directrice-générale et secrétaire-trésorière adjointe, Jacinthe Murray demande au conseil municipal d'être héberger à Saint-Adelme pour le temps de son contrat;

**CONSIDÉRANT QUE**, Mme Anita Gauthier est prête à l'héberger au tarif de 25.00\$ par soir;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M le conseiller Jeannot Marquis et résolu :

**QUE** le conseil municipal autorise la municipalité d'accepter l'offre de Mme Anita Gauthier pour l'hébergement de Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe Jacinthe Murray deux soirs par semaine tout le temps de son contrat.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

**RÉSOLUTION #2019-150**

**HORAIRE DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE.**

**CONSIDÉRANT QUE**, Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe Jacinthe Murray accepte de travailler trois jours semaine pour un total de vingt-quatre heures semaine;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M le conseiller Marcel Gauthier et résolu :

**QUE** le conseil municipal autorise la municipalité d'accepter l'offre de la Mme directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, Jacinthe Murray pour le temps que Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Anick Hudon sera en arrêt de travail maladie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

**RÉSOLUTION #2019-151**

**ADHÉSION À L'ADMQ ET DE L'ASSURANCE CAUTIONNEMENT ET FRAIS JURIDIQUE**

Il est proposé par Mme le conseillère Josée Marquis et résolu;

**D'**autoriser le paiement des frais d'adhésion, à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, pour l'année 2019, la protection d'assurance cautionnement (6 000\$), et l'assurance frais juridique (20 000\$) et une sous-limite de 5000\$ (incluse à l'intérieur de la limite de 20 000\$ ci-dessus) sera disponible pour des frais d'expertises médicales nécessaires afin de documenter la preuve pour un même événement, dans un dossier de requête ou de défense au coût de 348,00\$\$ taxes incluses, pour la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Jacinthe Murray.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

**RÉSOLUTION #2019-152**

**SIGNATURE DU CONTRAT TRAVAIL DE MME JACINTHE MURRAY**

Il est proposé par M. le conseiller Marcel Gauthier et résolu :

**QUE** le conseil municipal autorise la municipalité à engager Mme Jacinthe Murray demeurant à Ste-Paule selon les conditions salariales suivantes :

- Pour le temps du congé de maladie de la directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Anick Monique Hudon :
- Pour une semaine de 24 heures de bureau à 23.00\$ de l'heure.

**QU'**un contrat de travail, soit signé avec Mme Jacinthe Murray.

**QUE** le maire et la mairesse suppléante, soient mandatés pour signer au nom de la municipalité le contrat de travail, avec Mme Jacinthe Murray

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

**RÉSOLUTION #2019-153**

**TRI ET CONDITIONNEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES-  
DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMAH)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Chine a banni l'importation des matières recyclables en 2017 et que d'autres pays asiatiques ont suivi ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'augmentation de l'offre pour les débouchés locaux a fait diminuer drastiquement le prix des matières recyclables, particulièrement des fibres, compromettant ainsi la santé financière des centres de tri québécois;

**CONSIDÉRANT QUE** les pertes financières engendrées par cette chute du marché des matières recyclables forcent le centre de tri Bouffard à considérer une suspension de ses opérations;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les efforts financiers du gouvernement du Québec et de Recyc-Québec, de nouveaux débouchés locaux qui permettraient de régler la situation ne seront pas mis en place avant encore plusieurs mois;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de St-Adelme envoie plus de 48 tonnes annuellement au centre de tri Bouffard ;

**CONSIDÉRANT QUE** des actions doivent être prises à court terme afin d'éviter les dégâts environnementaux, la perte de confiance du public envers la collecte sélective et les frais engendrés par l'enfouissement de matières recyclables ou la fermeture du centre de tri Bouffard;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. le conseiller Julien Ouellet et résolu :

**QUE** la municipalité de Saint-Adelme demande une dispense au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMAH) afin que la municipalité de St-Adelme soit autorisée à rouvrir le contrat de tri et conditionnement des matières recyclables avec Bouffard Sanitaire inc. et que la réouverture du contrat soit encadrée de clause concernant la clarté et l'équité du processus de réouverture des contrats pour l'ensemble des clients du centre de tri et concernant le retour éventuel à l'équilibre des marchés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

**RÉSOLUTION #2019-153**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme la conseillère, Johanne Thibault, et résolu :

**DE** lever la séance ordinaire du 13 août 2019, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h55.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

*Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Jean-Roland Lebrun, maire

\_\_\_\_\_  
Jacinthe Murray Secrétaire d'assemblée